



BULLETIN 04/2021

Le Conseil Municipal réuni : le 28 Mai 2021

- Les membres du Conseil Municipal ont débuté la séance avec un débat sur la révision du PLU. Il a été fait le point de la situation et reprise du diagnostic, la reprise du PADD et la modification graphique du règlement
- A voté la proposition de vente de l'ancienne salle des fêtes à la société AGEL pour la somme de 98 000 €
- A voté l'approbation du transfert de la compétence mobilité de la Commune de Plesnois vers la Communauté de Communes de Rives de Moselle dans le cadre de la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités)
- A voté le retrait de la délibération du 23 Mars 2021 relative à la transformation de la SEM « Euro Moselle Développement » en SPL « Société Publique Locale » suite à un recours gracieux de la Préfecture sur la diminution du capital
- A voté le projet de modification des circonscriptions territoriales de l'Eglise de la confession d'Augsbourg d'Alsace et de Moselle
- A voté la vente par la Commune de Plesnois à M. Christophe MACHADO et son épouse Stéphanie HENTZIEN, de la maison avec jardin, située à Plesnois 7, rue de Wasnangues pour la somme de 140 000€.

INFORMATIONS DIVERSES :

- **RAPPEL** : Les jeunes gens doivent venir s'inscrire en mairie pour le recensement dans le trimestre qui suit leur seizième anniversaire.

Le déploiement de compteurs évolués est inscrit dans la loi et l'URM gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité en sera l'acteur. Ce déploiement va débuter à compter de Juin 2021 sur la concession URM et s'étalera sur les cinq prochaines années zone par zone. La commune sera informée du démarrage des opérations et de leur phase prévisionnelle.

Pour toute question concernant le compteur évolué d'URM, vous pouvez vous connecter sur : www.urm-metz.fr.

RAPPEL : Lorsque le tri sélectif tombe un jour férié il n'y a pas de report de la collecte un autre jour, le ramassage s'effectue la semaine suivante.

La commune sollicitera à nouveau le Département pour l'éventuelle réalisation d'une piste cyclable le long de la CD 50 entre Plesnois et Woippy.

En JUIN

Les élections Régionales et Départementales se dérouleront les dimanches 20 et 27 Juin 2021. Il y aura deux lieux de votes répartis entre la mairie et l'école (les élections Départementales à l'école et les Régionales à la mairie). Le port du masque est obligatoire pour les électeurs.

La Commission Information.